

LES REMBOURSEMENTS AMELI

1. ÉTABLIR LE DIAGNOSTIC

DEUX MÉTHODES :

- ▶ soit par recherche d'anticorps ;
- ▶ soit par gastroscopie.

⚠ C'est la confirmation du diagnostic qui permet la reconnaissance de la maladie cœliaque et donc l'accès au remboursement.

BON À SAVOIR

- ▶ Environ 50% des maladies cœliaques se manifestent par des formes cliniques extra-digestives et 20% sont silencieuses.
- ▶ Un retard de diagnostic peut entraîner des complications graves.
- ▶ Le bilan biologique doit être effectué avant tout régime sans gluten sans quoi les résultats pourraient être faussés.
- ▶ Les tests biologiques réalisés dans un laboratoire d'analyses sont pris en charge à 60% par l'assurance maladie.
- ▶ Une fois le diagnostic confirmé, la maladie cœliaque est reconnue comme ALD - affection longue durée - non exonérante.

⚠ Toute demande de remboursement de produit SANS être diagnostiqué-e cœliaque s'apparente à une fraude sanctionnée selon les modalités de l'article L114-13 du Code de la sécurité sociale.

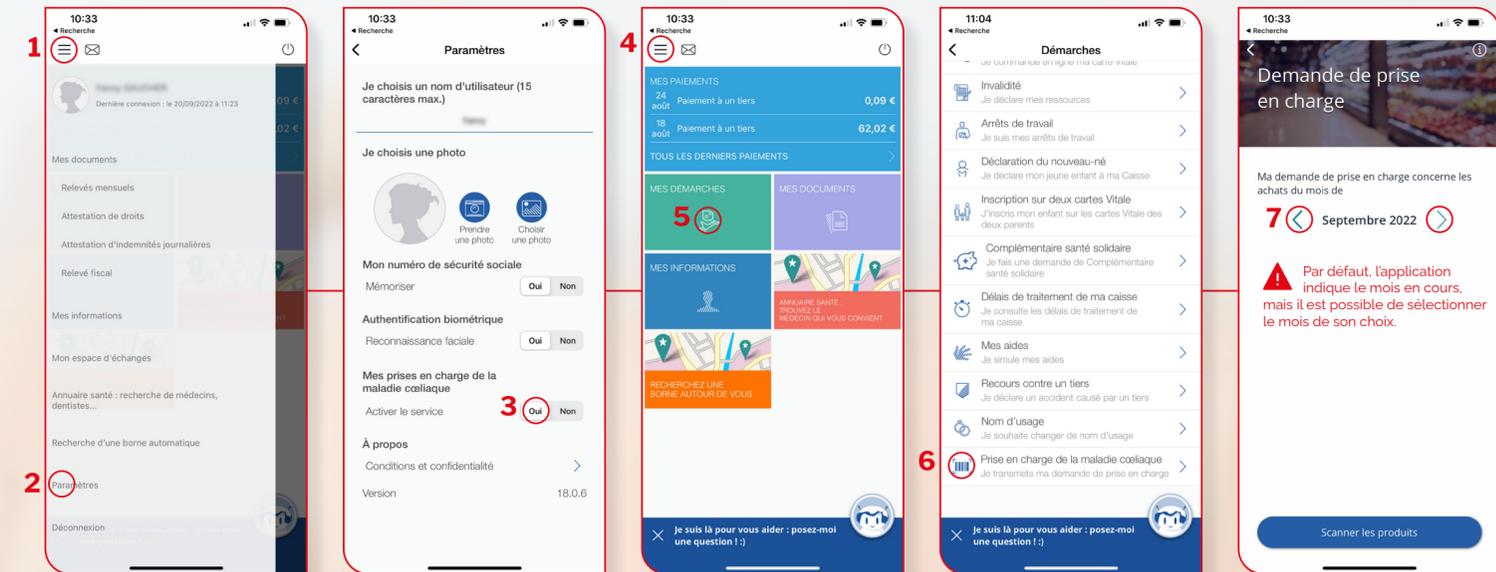
▶ Tous les produits n'ont pas d'accord de remboursement avec la sécurité sociale et tous ne sont donc pas remboursables.

2. PRISE EN CHARGE & SCAN DES PRODUITS DANS AMELI

- ✓ J'ai obtenu mon diagnostic.
- ✓ J'ai téléchargé l'application Ameli sur mon téléphone portable ou ma tablette.

⚠ Le service ne fonctionne pas sur ordinateur.

PREMIÈRE UTILISATION



SCAN DES PRODUITS

⚠ Les justificatifs d'achats et codes-barres doivent être conservés dans le cas d'un contrôle.

⚠ L'application reconnaît automatiquement les codes-barres et les montants pris en charge des produits.

